

La protection des données personnelles

Dans le respect des obligations réglementaires codifiés par l'article R123-23 du Code de l'environnement, la Communauté de Communes Sud Sarthe versera sur son site internet : www.comcomsudsarthe.fr, les observations du public écrites sur les registres papier, les courriers remis ou adressés au commissaire-enquêteur ainsi que les observations transmises par la boîte mail dédiée : plui.enquete-publique@comcomsudsarthe.fr.

Compte tenu de l'impossibilité matérielle du pouvoir recueillir le consentement des personnes quand à la collecte et au traitement de leur données personnelles lorsqu'elles formulent des observations sur ces supports (registres papier, courriers ou observation transmises par la boîte mail dédiée), le consentement est considéré comme implicite car procédant d'une démarche volontaire.

Ces observations et les données qu'elles contiennent resteront accessibles pour le public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Par ailleurs, ces mêmes données seront reprises par le commissaire-enquêteur dans son rapport produit à l'issue de l'enquête. Ce rapport sera ensuite mis à disposition du public et publié sur le site internet de la Communauté de Communes pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête publique.

Le public est informé que, conformément à la loi informatique et libertés et au règlement européen sur la protection des données, il peut s'opposer à la publication de ses données à caractère personnel. Chacun peut avoir accès aux données le concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le service Urbanisme de la Communauté de Communes Sud Sarthe l'adresse suivante : urba@comcomsudsarthe.fr.

Toutes personne peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : www.cnil.fr.

François BOUSSARD,

Le Président

